



PB-PP|B-00000
BELGIE(N) - BELGIQUE
N° D'AGRÈMENT : P912287

Maison de la **Laïcité** Morlanwelz

Le Courrier Laïque
N°225 décembre 2025

**Deux
moments
de convivialité
à partager :**



**Récital
Philippe Anciaux
16 décembre**



**Pièce
de théâtre
7 décembre**



Dans ce numéro

Jeudis 5 et 12 décembre à 10 et 13 h : atelier d'art floral	p. 3
Lundi 9 décembre à 14 h : atelier d'aquarelle	p. 3
Mardi 3 et jeudi 19 décembre à 13h30 : après-midi Scrabble	p. 3
Samedi 7 décembre à 19h : « Demain ne nous attend plus », une pièce de théâtre de Jean-Luc Piérart Lieu : Centre Culturel Le Sablon - Carnières	p. 4
Parler des femmes : Encore ??? Pfff! Ras le bol !	p. 6
Conférence du 8 novembre : les genres dans le manga	p. 8
Jeudi 12 décembre à 19h : Ciné-débat des Résistances : « Zone of Interest » de A.J. Glazer	p. 10
A nouveau, l'Eglise s'enferme dans son silence - Lettre Ouverte à l'intention de Monseigneur Luc TERLINDEN, Archevêque de Malines – Bruxelles	p. 12
Te Deum, ordre protocolaire, liste diplomatique : le Centre d'Action Laïque demande la suppression des privilèges accordés à l'Eglise catholique	p. 13
Lundi 16 décembre à 14h15 : « Récital Philippe Anciaux »	p. 15
Lundi 16 décembre : « Les Lundis du Préau » - 12h30 : Repas mensuel 14h15 : « Récital Philippe Anciaux »	p. 16

Accueil : Charlotte Mouchart 064/44 23 26

Mail : laicite.mlz@hotmail.com

Site internet : www.morlanwelzlaicite.be

FACEBOOK : - [Maison de la Laïcité de Morlanwelz](#)

- [Morlanwelz balade laïque](#) (réservé uniquement aux membres)

N° de compte : [BE76 0682 1971 1895](#)

Contact président Yvan Nicaise : 0478/39 27 96

Mail : yvnicaise41@gmail.com

Cotisation 2025

La cotisation annuelle reste fixée à 17 € par membre.

Elle n'a pas été augmentée depuis 2020.

Elle comprend le mensuel « Le Courrier Laïque ».

Vous pouvez la renouveler par versement au

compte IBAN n° BE76 0682 1971 1895

de la Maison de la Laïcité ASBL – Morlanwelz

Avec la mention : cotisation 2025

(Mentionner les noms si plusieurs cotisations).

**Merci de soutenir la Maison de la Laïcité de Morlanwelz
et notre présence laïque dans notre entité.**

Jeudis 5 et 12 décembre à 10 et 13h : atelier d'art floral

Nous approchons des fêtes patronales et les montages floraux pourraient s'adapter à cette tradition. N'oubliez pas de vous inscrire avant chaque séance à la Maison de la Laïcité : 064/44.23.26.

Au plaisir de nous retrouver à 10 ou à 13h.
Participation : 16 € - fleurs et café compris.
Prochaines dates : 16 et 30 janvier.

Marie-Christine Cuchet



Lundi 9 décembre à 14h : atelier d'aquarelle

L'atelier d'aquarelle a repris son rythme de croisière.

Notre atelier continue à se réunir deux fois par mois.

Les nouveaux aquarellistes se sentent bien intégrés : c'est super.

La participation est toujours de 5 €, papier fourni.

Prochaines dates : 6 et 27 janvier.

Monique Piret



Mardi 3 et jeudi 19 décembre à 13h30 : après-midi Scrabble

Les amateurs de Scrabble partagent leur passion de 13h30 à 16h30.

Les tables se constituent, quel que soit le niveau, chacun y apportant ses connaissances et ses astuces.

L'entrée est gratuite et la consommation est souhaitée.

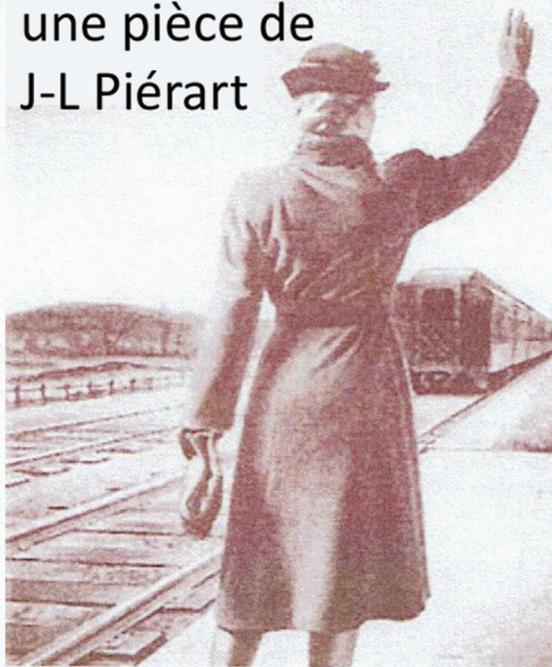
Prochaines dates : mardis 7 et 21 janvier

Georges Gérard



Demain ne nous attend plus

une pièce de
J-L Piérart



Atome Théâtre Production

SAMEDI 7 DECEMBRE -19H

Lieu : Place de Carnières,36

PAF : 12€ - ART.27 : 1.25€
MEMBRES ET PREVENTES : 10 €
- DE 12 ANS : GRATUIT

laicite.mlz@hotmail.com



INFO et réservation

064 442326

Editeur responsable : M. Yvan Nicaise

BE76 0682 1971 1895



Samedi 7 décembre à 19h
« Demain ne nous attend plus »
Une pièce de Jean-Luc Piérart

Distribution : Cécile Delsine (Mary) - Chloé Karbowski (Doroty Adulte) - Alice Elter (Dorothy jeune – Judy) - Yves Staumont (Spencer) - Renaud Lebrun (James) - Alicia Markey (Eléonore) - Juliane Place (Tante Sylvia) - Josette Simon (Mme Shell).

Présentation

La pièce débute en nous plongeant dans les années « 60 ».

Mary et Spencer Cooper vivent une vie heureuse. Spencer n'a qu'un seul défaut : « il aime tout le monde » et se sent obligé d'aider financièrement les plus démunis. Plusieurs décennies plus tard, Spencer et Mary se retrouvent sans argent et leur maison est hypothéquée. Comme ils ne peuvent plus payer les traites, la banque va saisir leur demeure. Ils font alors appel à leurs trois enfants pour qu'ils les aident à trouver une solution.

L'aînée refuse mais les deux autres proposent une solution provisoire : ils ont l'un et l'autre un petit espace disponible pour chacun des deux parents. Ces derniers vont donc être séparés pour la première fois de leur existence. Au bout de quelques semaines de cette vie, Mary et Spencer ont compris qu'ils sont une gêne pour leurs enfants.

Mais tout ne s'est pas déroulé comme prévu... Car la vie n'est pas toujours un long fleuve tranquille.

Venez découvrir la suite en réservant dès maintenant votre place à ce spectacle.

PAF : 12 €

Membre ML et prévente : 10 €

– de 12 ans : gratuit

ART.27 : 1,25 €.

Réservation : 0478/39 27 96 ou au 064/44 26

**L'auteur et les comédiens consacrent les bénéfices de cette soirée
à la Maison de la Laïcité de Morlanwelz**

Mieux connaître l'auteur

Jean-Luc Piérart- auteur metteur en scène d'origine louviéroise - est membre de notre organe d'administration et présente « Le cinéma de minuit... à 17h » dans notre Maison.

A 16 ans il rêve de devenir chanteur et participe (sans grand succès) au festival d'Obourg dont la vedette est Julien Clerc. Après des études d'instituteur, il est appelé sous les drapeaux mais par conviction, il choisit l'objection de conscience.

Son parcours professionnel le conduit ensuite à devenir enseignant, chroniqueur culturel et fonctionnaire à la « SNCB ».

Sa rencontre avec Jean Louvet, Yves Vasseur et Robert Cordier (ami de Frank Sinatra) est déterminante dans son choix de se consacrer au théâtre.

Il peut s'enorgueillir depuis ses débuts d'avoir écrit près de 65 pièces :

- 32 pour sa troupe « Atome Théâtre »
- 15 pour les agents honoraires de la province de Hainaut
- 18 pour la fête de la jeunesse laïque.

Il est aussi le responsable de deux opéras urbains :

- « Bois du Luc de 1930 à nos jours »
- « La grève de 60 » sur des textes de Jean Louvet et Jacqueline Boite.

Citons notamment que sa première pièce « Atome School » en 1990 sera reprise quelques années plus tard à New York.

Sans oublier la pièce consacrée à la guerre 14-18, « Un sujet en uniforme » présentée à notre Maison de la Laïcité.

Il faut souligner que la compagnie « Atome Théâtre » travaille parfois avec des acteurs professionnels mais surtout avec des comédiens amateurs.



ATTENTION : Pour des raisons d'espace et de mise en scène, cette pièce de théâtre se déroulera dans la salle du Centre Culturel Le Sablon à Carnières

Parler des femmes : Encore ??? Pfff ! Ras le bol !

On n'est pas le 8 mars ! C'est vrai qu'on en parle beaucoup et que ça semble parfois trop, parfois revanchard vis-à-vis des hommes, et pourtant souvent à juste titre. Si l'actualité ne nous sourit guère, nos droits et libertés s'étiolent même si dans nos contrées, les droits de la femme sont relativement mieux reconnus qu'ailleurs comme en Afghanistan par exemple où « Être une femme en Afghanistan est un crime »¹. Dans ce pays, il existe un véritable « apartheid » de genre (cf. rapport 2023 au Conseil des droits de l'homme de l'ONU), empêchant les femmes de travailler, de s'instruire, de sortir sans l'accompagnement d'un « tuteur », les obligeant à cacher leur visage en plus du reste, et qui maintenant, ne peuvent plus faire entendre leur voix en public...

Ce samedi 26 octobre 2024, « Mohammad Khalid Hanafi, le ministre en charge "de la promotion de la vertu et de la prévention du vice", a promulgué une nouvelle loi interdisant cette fois aux femmes de faire entendre leur voix, même lorsqu'elles se trouvent parmi d'autres femmes.

« Même lorsqu'une femme adulte prie et qu'une autre femme passe, elle ne doit pas prier assez fort pour que l'autre l'entende...

Le ministre ajoute que la voix d'une femme est considérée comme "une awrah" (ce qui doit être caché, ndlr). »²

Si les autorités talibanes ont affirmé samedi qu'une « femme peut parler à une autre femme », démentant des informations ayant récemment circulé sur une telle interdiction par le ministère de la Propagation de la vertu et de la Prévention du vice (PVPV), « une récente loi leur interdit de chanter ou de déclamer de la poésie... Certaines radios et télévisions locales ont également cessé de diffuser des voix féminines. »³

Oh, oui, les hommes eux aussi sont contraints par ces décrets : de porter la barbe coupée carré de longueur d'une largeur de main au moins sous peine d'amende ou pire.



Plus de cent décrets ont été publiés par les talibans depuis 2021 pour effacer les femmes de l'espace public. L'article du Soir précise qu'à tout moment un taliban peut entrer chez vous et vous violer, vous emmener, vous épouser de force. Tout est fait pour créer des folies, dépressions, problèmes de santé, souffrances et mortalité. En Belgique, contrairement à l'Espagne, les femmes

afghanes recevront en priorité le statut de réfugiées. Continuons à soutenir ces femmes et toutes celles d'Iran, du Soudan... par des pressions internationales et continuons d'agir à notre niveau en signant les lettres et pétitions d'Amnesty International.

Dominique Patte

1. Titre de l'article dans « Le soir » des 21-22 septembre 2024 pp. 6-7
2. « Afghanistan : les femmes n'ont désormais plus le droit d'être entendues en public en train de parler, même entre elles » Mathilde Courret Publié le 29/10/2024, Marie-Claire, Actus, FB
3. Afghanistan : le ministère de la Propagation de la vertu assure que les femmes peuvent se parler entre elles - Le Figaro avec AFP publié le 9 novembre 2024, FB.

Conférence du 8 novembre : les genres dans le manga



Pour beaucoup d'entre nous, ce fut d'abord une découverte des mangas. Notre conférencière Arthuria Dekimpe a



commencé par un historique et une rétrospective des différents types de mangas et de leur classification par âge (4 ans à adulte) et garçon ou fille, développant les types de héros ou héroïne à qui

s'identifier, mettant en valeur les qualités attendues par la société et la place dans celle-ci suivant le sexe. Cela fait penser à nos propres lectures occidentales pour fille ou garçon et peut expliquer leur succès auprès de nos



jeunes. Ensuite, A. Dekimpe a développé les approches des non-genrés, transgenres ou homosexuels dans ces mangas, voire une approche moins genrée du héros, montrant ainsi l'évolution très progressive et lente de la société nipponne vis-à-vis de ceux qui n'entrent pas dans les

catégories homme-femme. Ce passionnant exposé était illustré de nombreux extraits de dessins animés. Voilà une conférence qui nous a donné envie de découvrir au moins un manga.

Dominique Patte



Izana dans
Knights of Sidonia
de Tsutomu Nihei (*Blame!*)

- SON GENRE D'ASSIGNATION EST LE « 3^E SEXE »
- PERSONNAGE SECONDAIRE MAJEUR : SON ARC NARRATIF NE SE LIMITE PAS À LA QUESTION DE SON GENRE

« Un rabbin fut un jour questionné par un de ses étudiants : "Pourquoi Dieu a-t-il créé les athées ?" Après une longue pause, le rabbin répondit finalement d'une voix douce et sincère : "Dieu a fait les athées", dit-il, "pour nous enseigner la plus importante de toutes les leçons — la leçon de la vraie compassion. Tu vois, quand un athée fait une action charitable, qu'il visite un malade, qu'il aide une personne dans le besoin, et en général qu'il fait le bien de l'humanité, il ne le fait pas pour quelque raison religieuse. Il ne croit pas que Dieu lui ait ordonné de faire cela. En fait, il ne croit pas du tout en Dieu, donc ses actions sont basées uniquement sur son seul sens moral. Observe les bienfaits qu'il rend aux autres simplement parce qu'il estime que c'est bien. Lorsque quelqu'un te demande de l'aide, ne réponds jamais 'Je vais prier Dieu qu'il t'aide'. Au lieu de cela, pour un instant, deviens athée, imagine qu'il n'y ait pas de Dieu pour aider, et réponds 'Je vais t'aider'. »

Martin Buber, philosophe, écrivain, conteur et pédagogue, 1878-1965.



A vos agendas : nos activités de janvier 2025

(Hors activités permanentes)

Samedi 4 janvier à 11h30 : Drink de Nouvel-An

Jeudi 16 janvier à 19h :

Ciné-débat des Résistances : « The Old Oak » de Ken Loach

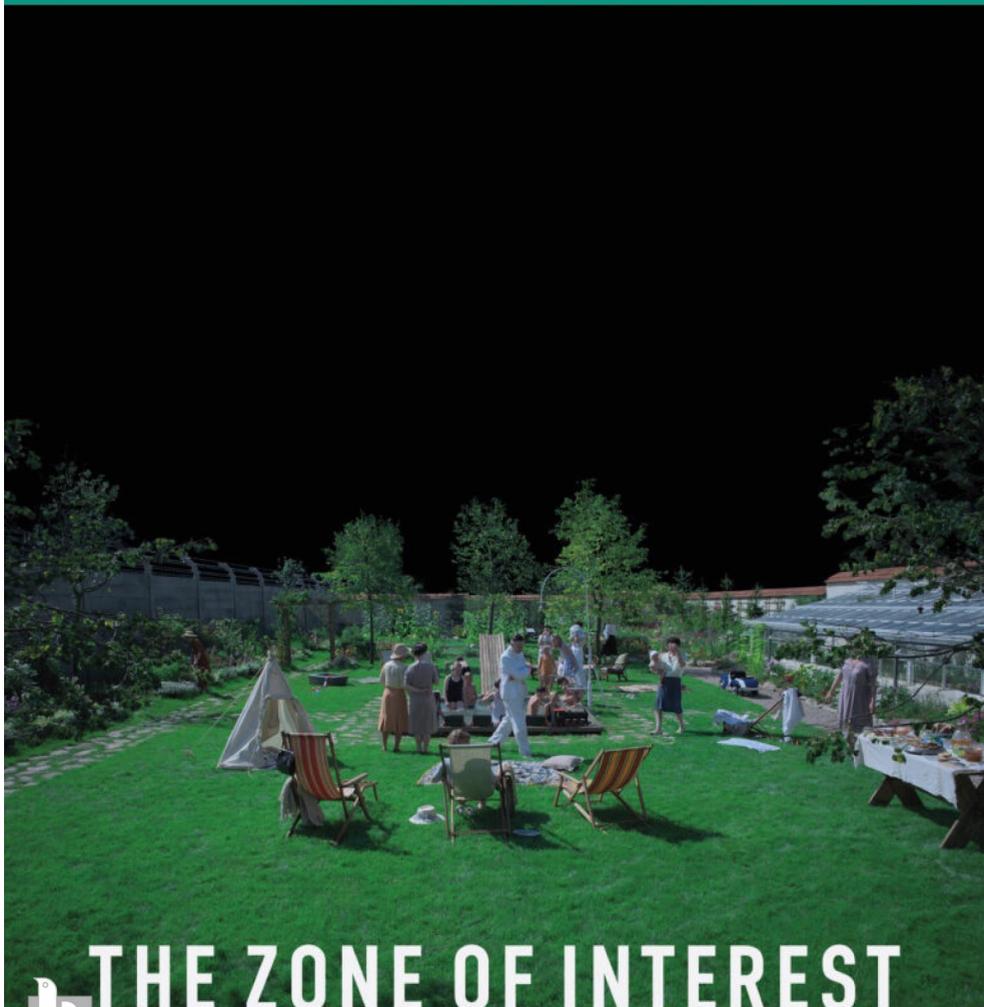
Lundi 20 janvier : Les Lundis du Préau

12h30 : repas

14h15 : activité à déterminer

Jeudi 23 janvier à 17h :

Cinéma de minuit : « The Party » de Blake Edwards (version française)



THE ZONE OF INTEREST



A FILM BY JONATHAN GLAZER

JEUDI
12 décembre
19h00

P.A.F: 4€ - Article 27
(1.25€ sur présentation du ticket disponible au CPAS)
Étudiants: 2€
info: 064.44.23.26

La salle est accessible
aux personnes à mobilité réduite

Débat avec la collaboration de Hainaut Culture Tourisme -
Secteur Education permanente et Jeunesse.

Editeur responsable : Y.Nicaise, Place Albert 1^{er}, 16a 7140
Morlanwelz

Exempt de timbre - manifestation culturelle



CINÉ-DÉBAT DES RÉSISTANCES

Jeudi 12 décembre à 19 heures

Zone of Interest

Réalisateur : A. Jonathan Glazer
(Belgique - 2024)

Ce film a remporté deux Oscars lors de la 96^e cérémonie des Academy Awards : Oscars du "Meilleur Film International" et du "Meilleur Son". Grand Prix du Jury au dernier Festival de Cannes 2023.

Présentation

C'est au bord d'une rivière que s'ouvre le film. Déjeuner sur l'herbe, insouciance printanière, la famille Höss profite d'un jour de congé. C'est par cette entrée-là, bercée par le doux son des grillons, du roucoulement de l'eau et des cris joyeux des enfants, que le film nous entraîne progressivement dans l'horreur la plus glaçante.

Le commandant d'Auschwitz Rudolf Höss et son épouse Hedwig réalisent sur un terrain directement adjacent au mur du camp leur vision d'une vie de rêve avec une famille nombreuse, une maison et un grand jardin. Cependant, lorsque Rudolf doit être muté à Oranienburg, leur petite vie idéale menace de s'effondrer et il cache l'information à son épouse. Quand Hedwig l'apprend, elle refuse de quitter sa maison de rêve.

Le tour de force de Jonathan Glazer est de basculer sa caméra, et donc notre regard, de l'autre côté des camps de concentration — littéralement de l'autre côté du mur qui jouxte celui d'Auschwitz-Birkenau —, dans la demeure et le quotidien de cette famille nazie, dont le père fut l'un des rouages essentiels de l'extermination des Juifs. On emploie rarement le terme de chef-d'œuvre mais le quatrième long-métrage de Jonathan Glazer y ressemble en tout cas vraiment beaucoup. Un choc incontournable de 2024.

P.A.F. : 4 € - Article 27

Info : 064/44.59.40

La salle est accessible aux personnes à mobilité réduite.



La salle est équipée d'un système de purification d'air et de ventilation agréé. *Laïcité de Morlanwelz avec la collaboration de Hainaut Culture Tourisme - secteur Education permanente et Jeunesse.*

Yvan Nicaise

A nouveau, l'Église s'enferme dans son silence.

Les déclarations du Pape concernant le droit à l'avortement en Belgique continuent à provoquer des réactions de désapprobation auquel l'Église catholique belge reste dans un silence complice.

Ci-joint, la lettre du Prof. Dr. Gilles Faron, Gynécologue-obstétricien rappelant l'absence de réponse au courrier signé par un collectif de 150 gynécologues belges.

Jette, le 24 octobre 2024,

Lettre Ouverte à l'intention de Monseigneur Luc
TERLINDEN, Archevêque de Malines – Bruxelles

Le 8 octobre dernier, indigné par les propos inacceptables de votre hiérarchie, un collectif de 150 gynécologues belges s'est réuni en moins de quatre jours autour de ma lettre, validée par les conseils d'administration des deux groupements professionnels de gynécologues-obstétriciens de notre royaume. Nous vous avons demandé instamment de réagir et de vous positionner face à ces paroles offensantes. Vous avez bien reçu ce courrier, comme en témoigne notre preuve de réception... mais l'avez-vous même lu ?

Entre-temps, d'autres voix se sont heureusement élevées : nombreuses demandes de débaptisations de catholiques déçus, articles dans la presse relayant le choc provoqué par ces propos dans notre noble profession et au sein de la population, réaction de l'Ordre des Médecins, interpellation du gouvernement par le biais du Premier ministre, communiqué officiel des obédiences maçonniques, réaction éclairée de M. Ringlet (prêtre et ancien vice-recteur de l'Université Catholique de Louvain), entre autres.

Taire et faire taire des actions inacceptables est parfois aussi condamnable que de les faire soi-même.

Non, Monseigneur, vous n'avez pas le droit de laisser se propager des propos blessants, d'un autre temps, scientifiquement et moralement erronés, qui couvrent de honte ceux qui le prononcent plutôt que ceux auxquels ils s'adressent. Propos qui, je vous le rappelle, sont même des insultes à notre législation.

Ce qui était une lettre vous étant personnellement adressée devient désormais une lettre ouverte, diffusée sur les réseaux sociaux et dans la presse. Ainsi, je laisse chacun juger de votre silence.

Errare humanum est, perseverare diabolicum !

Veillez agréer, Monseigneur, mes salutations courtoises.

Prof. Dr. Gilles Faron
Gynécologue-obstétricien.

Te Deum, ordre protocolaire, liste diplomatique : le Centre d'Action Laïque demande la suppression des privilèges accordés à l'Église catholique



Les multiples polémiques qui ont émaillé la visite du Pape ont montré à quel point la confusion des genres entre chef d'État et chef religieux est problématique. Qu'il s'agisse de la place des femmes dans la société¹, de la législation belge concernant l'interruption volontaire de grossesse², de la supériorité de la justice divine sur la justice

civile³, de la critique de la rationalité scientifique⁴, le Pape a remis en cause des fondements de notre système démocratique, s'ingérant d'une manière inacceptable dans le débat politique belge. Le point d'orgue aura été atteint avec le projet de béatification du Roi Baudouin, responsable d'une crise constitutionnelle suite à son refus de signer une loi démocratiquement votée. Pour le Centre d'Action Laïque, ce consternant voyage ne peut rester sans suite. Si le Vatican est responsable des propos du Pape, la Belgique est responsable des signaux qu'elle donne en entretenant elle-aussi une confusion entre État et religion catholique. Le Centre d'Action Laïque estime qu'il est plus que temps d'opérer une clarification en procédant à une triple réforme pour mettre un terme à des pratiques d'un autre temps qui traduisent un privilège indu pour l'église catholique.

1) Révision de l'ordre protocolaire

L'ordre protocolaire fixe la préséance des personnalités (leur hiérarchie) par rapport au Roi dans les cérémonies officielles. En Belgique, l'ordre protocolaire place les cardinaux juste après la famille royale, avant les présidents d'assemblées, le Premier Ministre et quantités d'autres personnalités. Le Centre d'Action Laïque demande la révision de l'ordre protocolaire pour reléguer les dignitaires de l'église catholique à une place bien plus modeste, derrière les représentants de tous les rouages de l'État.

2) Révision de la liste diplomatique

La liste diplomatique belge place, par tradition, le nonce apostolique (l'ambassadeur du Vatican) en premier rang. Tous les autres ambassadeurs sont ensuite placés en fonction de leur ordre d'arrivée en Belgique.

Cette tradition est à la fois obsolète et choquante : elle confère une préséance à l'ambassadeur d'un État théocratique qui ne se prive pas d'ingérence dans les affaires publiques de notre pays.

Le Centre d'Action Laïque demande la révision de la liste diplomatique pour abolir cette tradition et placer le nonce apostolique sur la liste en fonction de sa date d'accréditation en Belgique.

3) L'abolition des *Te Deum*

Les *Te Deum* sont des messes célébrées traditionnellement lors de la fête nationale (21 juillet) et lors de la fête du Roi (15 novembre). La famille royale y assiste et les représentants des différentes composantes de l'État y sont conviés. Les *Te Deum* sont donc une cérémonie religieuse catholique à caractère officiel. Ces cérémonies appartiennent au passé. Elles donnent à l'église catholique une primauté de fait sur les autres convictions religieuses ou philosophiques. Elles donnent à penser que le catholicisme est une religion d'État.

Le Centre d'Action Laïque demande que la loi interdise aux autorités publiques d'organiser directement ou indirectement des cérémonies officielles qui s'apparentent à quelque conception philosophique confessionnelle ou non confessionnelle.

Par ces réformes, la Belgique démontrera qu'en son sein, les convictions de tout un chacun sont respectées, que le pluralisme est garanti et qu'aucun courant philosophique n'a la primauté sur un autre. Ce n'est rien d'autre que la mise en œuvre du principe de neutralité, principe à valeur constitutionnelle en Belgique, qui garantit le vivre ensemble dans la confiance et la liberté.

30/09/2024 Communiqué du Centre d'action Laïque

1. Pape François, UCL, 28 septembre : « La femme est accueil fécond, soin, dévouement vital. C'est pourquoi la femme est plus importante que l'homme, mais il est mauvais que la femme veuille faire l'homme » ↵
2. Pape François, Laeken, 28 septembre : « lois meurtrières » et dans l'avion du retour à Rome, 29 septembre, il qualifie les médecins pratiquant l'avortement de « tueurs à gage ». ↵
3. Pape François, Koekelberg, 28 septembre : « la justice de Dieu est supérieure » ↵
4. Pape François, KU Leuven, 27 septembre : « dans les contextes universitaires et ailleurs, on parle de vérité, l'on tombe souvent dans une attitude rationaliste selon laquelle seul peut être considéré comme vrai ce que nous pouvons mesurer, expérimenter, toucher, comme si la vie se réduisait uniquement à la matière et à ce qui est visible »



Lundi 16 décembre à 14h15
« Récital Philippe Anciaux »
Un moment de bonheur vous attend !

Le chanteur auteur-compositeur Hutois Philippe Anciaux a répondu à notre invitation.

Il nous revient, guitare en bandoulière, avec toute la puissance de sa belle voix qui a traversé le temps et les turbulences de la vie.

Si plusieurs d'entre -nous se souviennent de chansons telles que « le goëland », un pur moment de poésie, de « son bleu », le souvenir d'un père face à une triste réalité, « les z'hommes », une belle caricature du machisme, de ses poèmes pleins d'humours ou de coup de griffes, ... Philippe Anciaux nous fera découvrir bien d'autres chansons de sa composition ou d'autres artistes.

Aux côtés de Jacques-Ivan Duchesne, Maurane, Philippe Lafontaine, Joseph Reynaerts, il a fait, durant les années 70', les beaux jours de la chanson francophone belge.

Il a gardé une place de choix dans le cœur des amateurs de langue wallonne avec des textes clairement engagés comme « Cama », qui dresse un bilan humain de la situation des ouvriers wallons. Il a d'ailleurs remporté le Grand Prix de la Chanson wallonne avec « Il Cinse di Prasle » en 1976.



Mais son militantisme ne se limite pas à la langue wallonne ou à la cause ouvrière, l'écologie est un autre de ses sujets de prédilection.

Humaniste et généreux, il prend fait et cause pour ce qui lui semble juste et on peut difficilement le prendre en défaut sur le sujet.

A la fin des années 1990, il devient directeur-animateur du Centre Culturel de Seraing et se fait discret sur scène. En 2006, il participe comme acteur au film « La Raison du plus faible » de Lucas Belvaux.

Il a produit plusieurs 33 tours dont « Coquin Cafard » et CDs notamment "Les Mots Emois".

En juin 2024, Philippe Anciaux et José Beteur, contrebassiste bien connu de nos soirées jazz, se sont unis pour composer une chanson en wallon « On s'veut Voltî » Philippe Anciaux se produit prochainement au Centre Culturel de Wanze.

Yvan Nicaise

16 décembre « Les Lundis du Préau »

12h30 : Repas mensuel

14h15 : « Récital Philippe Anciaux »

- Pour d'information sur le récital en page 15.
 - Pour cette journée de détente, rappelons que chacun a le choix, soit :
 - de participer au repas convivial : **18 €**
 - de participer à l'**activité de l'après-midi** qui comprend toujours le goûter : **5 €**
 - ou de participer au repas et à la conférence (goûter compris) : **23 €**
- La plupart des personnes apprécient la formule combinée qui associe gastronomie et détente.

Menu

Choucroute garnie

Dessert

Café

18€



Réservation indispensable du repas et/ou de l'activité (comprenant le goûter) au plus tard le **mercredi 11 décembre inclus** par téléphone au 064/442326 **et confirmation par paiement** au compte n° BE76 0682 1971 1895 de l'asbl Maison de la Laïcité-Morlanwelz.

Mentionner « Préau décembre - nom et nombre de personnes ».

Editeur responsable : Yvan Nicaise

Mise en page : Dominique Patte

Couverture : Naomi De Smedt (Fédération des Maisons de la Laïcité)